



## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

Lors de sa séance du vendredi 12 décembre, le Sénat a décidé que si le Gouvernement venait à déposer une demande de coordination sur le projet de loi de finances pour 2026, sans préjuger de la décision du Sénat sur cette demande, il serait procédé à l'examen des amendements de coordination le lundi 15 décembre à 12 heures.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du lundi 15 décembre s'établit comme suit :

### Lundi 15 décembre 2025

#### À 12 heures

- Suite du projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)
  - => Sous réserve de la demande du Gouvernement et de la décision du Sénat, examen des amendements de **coordination** sur le projet de loi de finances pour 2026.

#### À 14 h 30

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)
  - => Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2026

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
  - Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 12 décembre à 15 heures
  - Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : lundi 15 décembre à 12 h 30
- => **Scrutin public à la tribune de droit\***

## SEMAINE SÉNATORIALE

### À 17 heures

---

- **Déclaration du Gouvernement**, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration, en application de l'article 50-1 de la Constitution, portant sur la **stratégie de défense nationale**, les **moyens supplémentaires** et les **efforts industriels à engager** (demande du gouvernement)
  - Intervention des orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe, par ordre décroissant des effectifs des groupes, avec 14 minutes pour le groupe Les Républicains, 12 minutes pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, 10 minutes pour le groupe Union Centriste et 8 minutes pour les autres groupes, ainsi que 3 minutes pour un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe
  - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : vendredi 12 décembre à 15 heures

*En application de l'article 39, alinéa 6, du Règlement, le vote sur cette déclaration donnera lieu à un scrutin public ordinaire et aucune explication de vote ne sera admise.*